ECHIROLLES
VACANCES
ANIMATION
DEVELOPPEMENT
EDUCATIF

évade

Règlement intérieur des colonies de vacances à la Grande Motte

36, avenue de Grugliasco - ECHIROLLES

04 76 20 46 50 - inscription@evade-asso.fr

evade-asso.fr / evade-lgm.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

ville d'Echirolles

EVADE est une association loi 1901 qui gère :

- Les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement** (ALSH) à Echirolles, pour les enfants de 3 à 13 ans pendant les mercredis des périodes scolaires et toutes les vacances scolaires.
- Le **périscolaire en élémentaire** dans les dix groupes scolaires de la ville d'Echirolles**.**
- Les **colonies de vacances** au centre de vacances à la Grande Motte pour les enfants de 6 à 13 ans.
- Les **classes de découvertes** en bord de mer et en montagne.
- Les **accueils de groupes** au centre de vacances à la Grande Motte.

Le centre de vacances à la Grande Motte

Le centre de vacances est situé en Occitanie, dans le département de l'Hérault, au cœur de la Grande Motte, à proximité de la Camargue et de Montpellier. Il est à 50 mètres de la plage et à 10 minutes à pieds des commerces du quartier du Couchant.

La structure construite en 2006, certifiée Haute Qualité Environnementale (HQE), se compose d'un bâtiment sur trois niveaux.

Au rez-de-chaussée, un accueil, un espace information, des salles d'activités et informatique, une salle de restaurant.

Les 1er et 2ème étages accueillent l'hébergement en chambres de quatre lits équipées de sanitaires complets (lavabo, douche et WC).

Le parc clos qui entoure le centre comprend une terrasse extérieure, un terrain multisports, un jeu de boules et de ping-pong et un espace solarium.

Pour plus d'informations sur le centre et les séjours de vacances, nous vous invitons à consulter les sites suivants : evade-lgm.fr et evade-asso.fr.

Article 1 : Inscription

La date limite d'inscription est de 10 jours avant le début de chaque séjour. L'été, les enfants peuvent participer à deux séjours maximum, consécutifs ou non.

Conditions d'admission

- Pour toute inscription en colonie de vacances, il est obligatoire de disposer d'un dossier administratif complet et à jour.
- Les familles doivent être à jour du règlement de leurs factures EVADE. L'association se réserve le droit d'annuler une inscription en cours si une facture reste impayée au moment du départ en séjour de leur enfant.
- Dans le cadre d'un exercice conjoint de l'autorité parentale, toute inscription à une ou plusieurs activités effectuée par un parent ou responsable légal.e présume de fait de l'accord de l'autre parent ou responsable légal.e.
- Les colonies de vacances sont accessibles aux enfants échirollois et non échirollois.
- Lors de l'inscription de son enfant, le parent ou responsable légal.e doit informer EVADE sur tous les besoins particuliers concernant son enfant, susceptibles d'affecter le déroulement de son séjour et ce afin de lui garantir des conditions d'accueil sûres et adaptées.

Le dossier administratif

Documents obligatoires pour la constitution du dossier administratif réalisé à EVADE :

- ☐ Livret de famille.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- ☐ Quotient CAF du jour de l'inscription pour les allocataires CAF.
- ☐ Dernier avis d'imposition (des deux conjoints, si déclaration séparée) pour les non allocataires CAF.
- ☐ Carnet de santé de(s) enfant(s) avec vaccins obligatoires à jour.
- ☐ Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire en responsabilité civile.
- ☐ Copie des décisions de justice (le cas échéant).
- ☐ PAI ou ordonnance à jour en cas d'allergie ou de traitement (le cas échéant).

Accès aux données du dossier administratif

L'ensemble des informations figurant dans le dossier administratif (coordonnées, inscriptions de votre ou vos enfants, solde de votre compte…) est confidentiel et ne saurait être divulgué à un tiers.

Seuls le parent ou responsable légal.e a accès au dossier et a la possibilité d'y apporter des modifications.

Toute autre personne souhaitant intervenir sur le dossier (inscription, règlement, demande d'information) doit être en possession d'une autorisation écrite signée du parent ou responsable légal.e accompagnée de la copie de la pièce d'identité de ce.tte dernier.ière.

Annulation avant le départ

Un imprévu peut empêcher votre enfant de partir en colonie de vacances à la date prévue. Sous réserve de places disponibles, EVADE peut vous proposer de modifier les dates du séjour de votre enfant.

Si vous êtes néanmoins contraint d'annuler le séjour, les règles suivantes s'appliquent :

- Quels que soit le délai et la cause de l'annulation, des frais de dossier d'un montant forfaitaire de 35€ sont facturés.
- Entre 45 jours et 16 jours avant la date de départ, sauf cas de force majeure (hospitalisation), des frais d'annulation d'un montant de 35€ sont facturés en plus des frais de dossier de 35€.
- 15 jours et moins avant la date de départ, sauf cas de force majeure (hospitalisation), des frais d'annulation d'un montant de 70€ sont facturés en plus des frais de dossier de 35€.
- En cas d'annulation du séjour par EVADE, la totalité des acomptes versés est remboursée.

Article 2 : Tarifs, facturation et règlement

Tarifs

Les tarifs sont calculés dans le cadre d'un forfait basé sur des journées en pension complète. Si le parent ou responsable légal.e de l'enfant réside à Echirolles, il.elle bénéficie du tarif pour les Échirollois.es calculé en fonction du quotient familial. S'il.elle ne réside pas à Echirolles, le plein tarif est appliqué. Tout séjour écourté ou activité non réalisée ne pourra, sauf exception, faire l'objet d'un remboursement par EVADE.

Règlement des factures

Pour les Echirollois.es, le montant total de la facture doit être **soldé au plus tard 10 jours avant le départ**. Lors de l'inscription, il est possible de mettre en place un échéancier de règlement. Pour les non Echirollois.es, la totalité de la facture doit être payée lors de l'inscription. Les modes de paiement sont les suivants :

- Espèces.
- Carte bancaire.
- Chèque à l'ordre d'EVADE.
- Chèque ANCV.

Absences des enfants

Toute absence d'enfant non justifiée au départ du car par un certificat médical le concernant (maladie, hospitalisation…) fera l'objet d'une facturation.
Le certificat médical doit être remis impérativement en main propre à EVADE (le document sera tamponné et daté au guichet) ou envoyé par mail sur inscription@evade-asso.fr dans les 48 heures suivant l'absence, hors week-end et jours fériés (vous recevez automatiquement un accusé-réception à conserver).

Article 3 : Responsabilités

L'équipe d'animation

Les séjours sont encadrés par une équipe d'animation diplômée (BAFA, STAPS, BPJEPS, CAP petite enfance, PSC1...) conformément à la réglementation en vigueur du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). L'équipe est composée d'un.e directeur.trice, d'un.e adjoint.e pédagogique, d'animateurs.trices dont un.e assistant.e sanitaire.

Limite de responsabilités du centre de vacances EVADE

Dès l'instant où l'enfant est confié à l'équipe d'animation au départ du car, il est sous la responsabilité d'EVADE, et ce, jusqu'au retour du car où l'enfant est confié au parent ou responsable légal.e ou à la personne autorisée à venir le chercher.
Au retour, si un parent ou responsable légal.e n'est pas présent.e à l'arrivée du car et après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre le parent ou responsable légal.e (ou les personnes notées sur la fiche d'inscription), la direction d'EVADE fera appel aux services de police qui lui indiqueront la conduite à tenir.

Assurance

L'association EVADE est couverte selon un contrat d'assurance souscrit auprès de l'APAC sous la police d'assurance n°38151482 (accidents, responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance). **Les objets et effets personnels des enfants ne sont pas couverts.**

Article 4 : Santé, allergies, besoins particuliers

L'assistant.e sanitaire a pour mission de s'assurer de la santé des enfants sur le centre de vacances.
Lors de l'inscription, le parent ou responsables légal.e de l'enfant est tenu.e de déclarer tout problème de santé nécessitant des soins ou préconisations particulières.

Concernant les **traitements médicaux**, si un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a été signé, il doit obligatoirement être fourni au moment de l'inscription de l'enfant. En l'absence de PAI, la prise de médicaments est mise en place et autorisée uniquement sur la base d'une prescription médicale du médecin généraliste ou du spécialiste. Le document doit être lisible, à jour et doit obligatoirement préciser les modalités de délivrance du traitement.

Le jour du départ, il est impératif de remettre en main propre à l'assistant.e sanitaire :
- Les ordonnances lisibles à jour avec le nom du médecin.
- Les médicaments avec leur notice d'utilisation, dans leur emballage d'origine. Il faut noter le nom de l'enfant sur la boite.

Sans ordonnance lisible et à jour, aucun médicament ne pourra être donné aux enfants (y compris le paracétamol).

Les enfants malades le jour du départ ne peuvent pas être admis en colonie de vacances. En conséquence, tout enfant présentant des symptômes de maladie (forte fièvre, douleurs…) pourra être refusé par la direction du centre de vacances et ne prendra pas le car. Suivant les cas, et en accord avec la direction du centre de vacances, l'enfant pourra rejoindre le séjour par ses propres moyens une fois guéri. Les journées non effectuées ne seront pas facturées sous réserve de fournir un certificat médical à EVADE.

En cas **d'allergies alimentaires** il est obligatoire de fournir le PAI signé avec l'éducation nationale et à défaut un certificat médical. Ce dernier doit être lisible, à jour et doit obligatoirement préciser quels sont les aliments que l'enfant ne peut pas manger pour permettre à l'équipe en cuisine de gérer l'allergie. Le certificat médical doit décrire selon les cas, les symptômes à surveiller, les allergènes identifiés, les aliments à proscrire et les modalités de délivrance du traitement. En fonction des allergies alimentaires rencontrées, un échange avec la direction du centre de vacances peut être nécessaire pour apprécier la faisabilité de l'accueil de l'enfant.

En cas de **problème de santé survenant pendant le séjour**, l'assistant.e sanitaire contacte le médecin et la direction du centre de vacances contacte le parent ou responsable légal.e. Selon le diagnostic, il peut leur être demandé de venir chercher l'enfant avant la fin du séjour. A partir du moment où un enfant commence une journée au centre de vacances, la journée est facturée, même en cas de production d'un certificat médical. Les journées suivantes ne seront pas facturées.

Si votre enfant consulte un médecin, EVADE fait l'avance des **frais médicaux**. Au retour du séjour, il est demandé à la famille de procéder au remboursement des frais engagés. A réception du remboursement, EVADE remet à la famille les feuilles de soins.

En cas **d'urgence ou d'accident**, la direction du centre de vacances fait appel aux services d'urgence (SAMU, pompiers). Le parent ou responsable légal.e est prévenu.e immédiatement après l'appel passé aux services de secours. Si l'enfant doit être hospitalisé, un.e animateur.trice accompagne l'enfant et reste à ses côtés jusqu'à sa sortie ou l'arrivée d'un parent ou responsable légal.e.

Article 5 : Le séjour de votre enfant

Préparer le séjour

Il est important que l'enfant vienne en séjour avec une seule valise et un petit sac à dos. Une fiche trousseau détaillée est remise lors de l'inscription. Les vêtements et les affaires de l'enfant doivent être marqués avec son nom. Il est important qu'il enfant sache les reconnaître. Pour les séjours de plus d'une semaine, le linge est lavé dans la lingerie du centre de vacances. Prévoir un sac à linge sale.

L'argent de poche n'est pas obligatoire. Il est néanmoins possible de donner une somme raisonnable à l'enfant. Prévoir un petit porte-monnaie avec le nom de l'enfant inscrit ou une enveloppe à son nom. L'argent doit être confié aux animateurs.trices au départ du car pour éviter les pertes ou vol. Il est stocké au centre de vacances dans un coffre-fort sous la responsabilité de la direction. Des temps sont prévus pendant le séjour pour acheter des souvenirs ou une glace par exemple.

Objets de valeur. La direction du centre de vacances décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte d'objets de valeur (téléphone portable, argent non confié à l'équipe d'animation, bijoux, vêtements…)

L'accueil au départ du car

Le départ du car a lieu à l'école Paul Langevin, avenue Normandie Niemen, à Échirolles. Pour les horaires, se référer à la fiche « Transport et informations ». Le car a l'obligation de partir à l'heure (feuille de route du chauffeur de car), il ne peut pas attendre les retardataires. Le parent ou responsable légal.e est tenu.e de respecter les horaires de départ et d'arrivée du car.

A votre arrivée,

- Signalez votre présence à la personne en charge de pointer les enfants.
- Déposez la valise de votre enfant dans les soutes du car.
- Confiez l'argent de poche à l'animateur ou l'animatrice en charge.
- Rencontrez l'assistant.e sanitaire pour les traitements médicaux (ordonnances, gestion des médicaments) ou toutes autres questions .

S'il y a des informations que vous voulez préciser concernant votre enfant, vous pouvez en informer un membre de l'équipe d'animation au départ du car ou, en amont, contacter EVADE. Le jour du départ, vous pouvez rencontrer le.la responsable du séjour, une partie de l'équipe d'animation du centre de vacances et une personne de la direction d'EVADE.

Le trajet pour se rendre au centre de vacances à La Grande Motte dure environ 4 heures, durée qui peut varier en fonction des conditions de circulation. Une pause à mi-chemin est prévue. Pour le voyage, il faut prévoir un sac à dos avec de l'eau et un goûter. L'arrivée sur le centre est suivie de l'installation dans les chambres, du repas et d'un temps d'information pour construire avec les enfants les règles de vies. Pour les colonies estivales, le parent ou responsable légal.e est prévenu.e de l'arrivée du car sur la page Facebook du centre de vacances « Séjours EVADE La Grande Motte ».

Fonctionnement du centre

Des spécialités régionales et des repas à thèmes viennent agrémenter la restauration quotidienne du séjour. La gestion des demandes de régimes individuels est uniquement possible pour raison médicale justifiée (voir article 4).
Les horaires des repas sont les suivants : petit déjeuner échelonné entre 8h00 et 9h00, déjeuner à 12h30, goûter en milieu d'après-midi (horaire en fonction des activités) et dîner à 19h00. La participation aux repas est obligatoire. A la fin du repas, les enfants participent au débarrassage des tables.

A l'arrivée et au départ de l'enfant du centre de vacances, un état des lieux de la chambre est effectué en présence d'un animateur ou d'une animatrice. La chambre est placée sous la responsabilité de ses occupant.es et toute dégradation volontaire est à la charge du parent ou responsable légal.e.

Le ménage des bâtiments est assuré tous les jours par le personnel d'entretien du centre de vacances. Il est demandé aux enfants de ne pas laisser leurs affaires à même le sol dans les chambres afin de respecter le travail du personnel d'entretien.

Chaque enfant ayant un rythme de séjour différent, il est demandé de ne pas faire de bruit dans les chambres même pendant la journée. Les chambres sont organisées par groupes d'âges 6/9 ans et 10/13 ans et par genre. Les chambres mixtes ne sont pas possible.

Les téléphones portables sont récupérés à l'arrivée des enfants et mis à leur disposition lors des temps libres de fin de journée, en fonction du planning du séjour. Pour éviter les échanges involontaires, mettre le nom de l'enfant sur le téléphone et sur son chargeur. La connexion téléphonique au réseau peut être difficile en fonction des opérateurs.

L'été, des quartiers libres sont aménagés en toute sécurité pour les plus grands. Ils sont mis en place selon des règles précises dans l'espace et dans le temps.

L'été, une **page Facebook** est mise en place « Séjours EVADE La Grande Motte » qui permet de suivre l'actualité du centre de vacances. Elle est alimentée par l'équipe d'animation qui poste des photos de groupe, des vidéos et les détails de la journée. Avant d'être publiées, les informations sont validées par la direction du centre de vacances en respectant le choix du parent ou responsable légal.e sur le droit à l'image. Nous rappelons que la priorité des équipes d'animation est l'encadrement des enfants et que la page Facebook est alimentée au mieux des possibilités.

Participation des enfants pendant le séjour

Les activités font partie intégrante du séjour. Les enfants s'engagent à participer aux activités proposées, à participer à la vie collective et aux tâches quotidiennes au séjour. Pour toutes les activités, les enfants doivent avoir une tenue adaptée.
Du matériel d'animation est mis à disposition pendant le séjour. Il est demandé d'en prendre soin.

L'été, pour pouvoir participer aux activités nautiques pour les 10/13 ans, le **Pass-Nautique** ou le **Savoir Nager** est obligatoire.

Contrat vacances enfant

A l'inscription en colonie de vacances, un « **contrat vacances enfant** » est signé entre trois parties :

- Le parent ou responsable légal.e.
- L'enfant qui participe au séjour.
- La direction du centre de vacances.

Ce contrat permet à l'enfant avant le départ en séjour d'apprendre les règles de fonctionnement du centre de vacances et que ces règles soient également connues par le parent ou responsable légal.e.

Charte des règles de vie

A l'arrivée sur le centre de vacances, les enfants rédigent et signent une **charte** dans laquelle ils s'engagent à respecter, tout au long du séjour, les règles de vie du centre de vacances.

Il est demandé aux enfants, et ce dans le respect de chacun :

- D'avoir une attitude correcte vis-à-vis des personnes travaillant sur le centre de vacances (équipe d'animation, équipe technique et direction) et des prestataires (activités nautiques…).
- De respecter le rythme de vie des autres.
- De se respecter soi-même (hygiène, alimentation, sommeil) et de respecter les autres (tolérance, langage, violence, vol.…).
- De respecter le matériel et les jeux mis à disposition (en cas de dégradations effectuées par les enfants lors du déroulement des activités, la réparation des dommages sera facturée au parent ou responsable légal.e).
- De participer activement à la vie en collectivité (rangement de chambre, du matériel...).

En cas de **non-respect des règles de vie** telles qu'énoncées ci-dessus, suivant le cas, l'enfant peut être rappelé à l'ordre par l'équipe d'animation, être convoqué par la direction du centre de vacances qui peut juger nécessaire d'effectuer un entretien téléphonique avec le parent ou responsable légal.e.

Renvoi du séjour

En cas **de non-respect répété des règles de vie** du centre de vacances, ou de **comportement grave** tel que violence, vol, consommation d'alcool, drogue et cigarette, y compris électronique, l'enfant sera renvoyé. Le parent ou responsable légal.e sera tenu.e de venir le chercher sur le centre de vacances dans les 24 heures.

En cas d'impossibilité pour le parent ou responsable légal.e de se déplacer à La Grande Motte, l'enfant sera rapatrié pour raison disciplinaire à Echirolles. Suite à ce rapatriement, le parent ou responsable légal.e s'engage à assurer l'accueil de son enfant le jour de son retour anticipé, à Echirolles.
Si le parent ou responsable légal.e n'est pas en capacité d'accueillir son enfant une fois de retour à Echirolles, EVADE se réserve le droit de détacher un animateur ou une animatrice sur le centre de vacances pour s'occuper de l'enfant et d'en facturer le coût au parent ou responsable légal.e.

En cas de renvoi de l'enfant, aucune somme ne sera remboursée. Les frais supplémentaires occasionnés par un retour anticipé (frais liés au voyage aller et retour des deux personnes qui auront raccompagnées l'enfant) seront à la charge du parent ou responsable légal.e.

Article 6 : Litige

Toute réclamation doit faire l'objet d'une lettre adressée à Madame la directrice d'EVADE.